

DES HOMMES A LA RENCONTRE DES ARBRES

(Le cacaoyer et les Akposso dans le Centre-Ouest du Togo)

Benoit ANTHEAUME

Géographe O.R.S.T.O.M.,
24, rue Bayard, 75008 Paris

Introduction

Importé à la fin du XIX^e siècle sur les rivages de la Côte de l'Or (actuel Ghana) le cacaoyer s'est progressivement diffusé dans tous les sous-bois ombragés des régions forestières ouest-africaines. Il s'est imposé alors dans le Centre-Ouest du Togo de la fin de l'Entre-deux-guerres aux années cinquante.

A cette expansion locale du cacaoyer a répondu une descente des hommes, non pas des latitudes soudanaises, comme on l'observe en Côte d'Ivoire, mais plus simplement d'un plateau distant de quelques kilomètres seulement : le plateau akposso où des hommes (à l'ethnie de même nom) se trouvaient perchés.

Il s'agit donc d'éclairer la rencontre de ces arbres et de ces hommes essentiellement à partir d'observations et d'enquêtes effectuées sur un terrain limité au plateau akposso et à son piémont occidental, frontalier avec le Ghana : le Litimé où s'est développée à outrance la spéculation cacaoyère (1).

1. Présentation générale

1.1. LE PAYS ET LA RÉGION DES PLATEAUX

Le Togo est un petit pays longiligne de 56.000 km². Il s'insère entre le Ghana et le Bénin, dans le flanc sud de la massive Afrique Occidentale. Son étirement

sur plus de 500 km entre les latitudes des sixième et onzième degrés nord et son orientation subméri-dienne le placent sous une gamme de climats contrastés depuis le tropical sec de type soudanien dans sa partie septentrionale jusqu'au subéquatorial à deux saisons des pluies sur sa frange littorale. La dorsale atakorienne qui va mourir au Ghana sous le nom de monts de l'Akwapim, constituée essentiellement de quartzites et de micaschistes, prend le pays en écharpe et perturbe la zonation climatique ; les isohyètes perdent leur orientation parallèle et dessinent fidèlement les contours montagneux, illustrant ainsi les privilèges des hautes terres en matière de précipitations. De ce milieu particulier, l'homme a tiré des fortunes diverses : à la dorsale lamba au nord, sur les flancs de laquelle s'agglutinent de fortes densités d'agriculteurs succède au sud la région inhabitée des monts du Fazao. Enfin, la partie méridionale de cette écharpe est constituée d'une série de plateaux cloisonnés (du nord au sud : l'Adélé, l'Akébou, l'Akposso et Danyi) qui, avec leurs piémonts, représentent l'essentiel de la zone des plantations togolaises, *grosso modo* inscrite dans un triangle rectangle dont l'hypothénuse (110 km environ) emprunterait une ligne parallèle à la route Kpalimé-Atakpamé (fig. 1).

Dans ce pays, l'extrême modestie de la zone des plantations doit être rappelée : toute comparaison chiffrées avec les productions ivoirienne, ghanéenne ou nigérienne doit être bannie. En revanche, cette

(1) Le lecteur intéressé par ce sujet peut consulter l'excellent livre de HILL (P.). *Migrant cocoa-farmers of southern Ghana*, Cambridge University Press, 268 p. (1970). Les éléments d'information développés dans cet article émanent surtout d'enquêtes opérées au cours du premier semestre de l'année 1975 : nous sommes redevables à A. QUESNEL et P. VIMARD, démographes de l'O.R.S.T.O.M., pour la mise au point du traitement d'une partie de nos données, à P. PÉLISSIER et G. SAVONNET pour leurs suggestions et critiques.

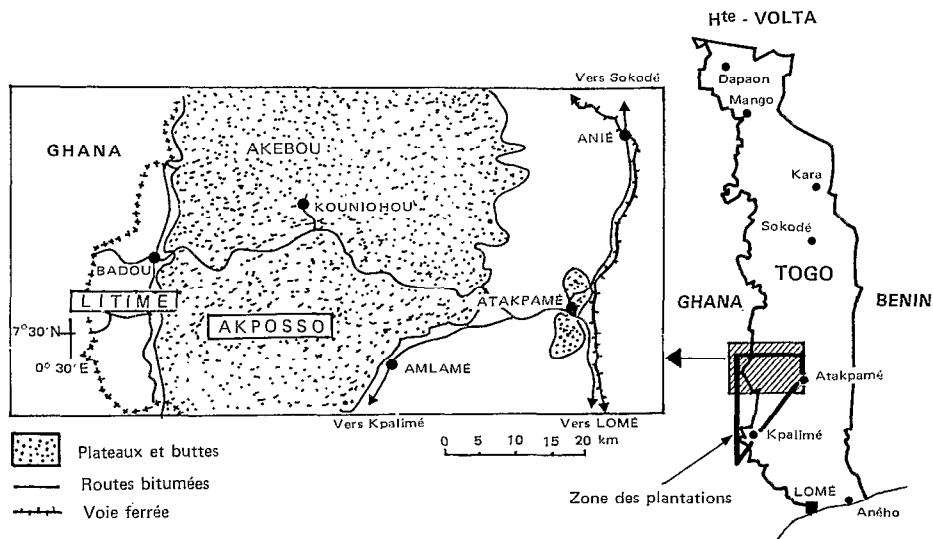


FIG. 1. — Situation du plateau Akposso et de son piémont occidental : le Litimé

zone supporterait mieux d'être mesurée, même défavorablement, à l'aune de la région ghanéenne de la Volta (Buem et Akwapim) proche de la frontière et qui constitue avec le Litimé, situé au Togo, un ensemble paysagique homogène.

1.2. LE PLATEAU AKPOSSO ET SON PIÉMONT OCCIDENTAL : LE LITIMÉ

Le plateau akposso se situe dans la région administrative des Plateaux qui comprend à l'est une vaste portion de la plaine centrale et à l'ouest, les plateaux *stricto sensu*. Ceux-ci, étagés entre 700 et 900 m d'altitude, sont véritablement pincés entre deux vastes boucliers cristallins et la vigueur — que souligne la dureté du matériel quartzitique — avec laquelle ils s'en arrachent est impressionnante. Le plateau akposso présente un vigoureux modelé de détail ; les sols s'y caractérisent par des aptitudes agronomiques quelconques voire médiocres mais de larges exceptions sont à considérer pour ceux qui se situent en bas de pente et bénéficient, de ce fait, d'importants apports colluvionnaires. La situation topographique du plateau ainsi qu'une pluviométrie comprise entre 1300 et 1700 mm autorisent des cultures vivrières (maïs, manioc, ignames, fonio, riz sec) sur deux saisons annuelles, des plantations de café (parfois de cacao) et même, plus curieuse-

ment, un élevage à caractère extensif : trois activités complémentaires qui s'insèrent entre ou sous la mosaïque que représentent les derniers lambeaux forestiers de la frange orientale du grand massif libéro-ivoirien.

Le plateau akposso est bordé sur ses lisières orientale et occidentale par deux escarpements, qui semblent « taillés » dans le quartzite. Le raccord avec le socle s'opère par des piémonts convexes sur lesquels ont été plantées des cacaoyères, parfois importantes, qui escaladent, souvent avec succès, les contreforts. Ces plantations ourlent d'un côté le tracé de la route Kpalimé-Atakpamé (d'orientation nord-est/sud-ouest) qui coïncide avec le piémont oriental. Côté ouest, elles garnissent, sur le territoire togolais, non seulement le piémont (d'orientation nord-sud) et les petits chaînons qui lui sont parallèles mais encore un espace d'une dizaine de km d'est en ouest et de 25 km environ du nord au sud appelé le Litimé, dont les sols, riches et profonds, élaborés sur roches tendres (schistes altérés) forment un excellent support pour le cacaoyer (1). Le paysage typique de la plantation se poursuit ensuite vers l'ouest, au-delà de la frontière sans aucune solution de continuité. Territorialement, le Litimé correspond à la partie basse et occidentale du pays akposso (par opposition à la partie haute qui coïncide avec le plateau) et se présente telle une verrue greffée

(1) LAMOUROUX (M.). L'Akposso-plateau (notes agrostopédologiques). Centre O.R.S.T.O.M. de Lomé, *multigr.*, 36 p. (1959).

sur la frontière ouest du pays. Son existence (1) ne s'explique que par le subtil jeu des compensations territoriales auquel se livrèrent la France et la Grande-Bretagne et qui fut le moteur des retouches apportées au partage initial de l'Afrique. Économiquement, le Litimé a longtemps représenté un appendice de la zone à cacao du Togoland britannique ; c'est beaucoup moins vrai depuis qu'une route — aujourd'hui praticable à tout moment — permet désormais de l'atteindre aisément.

Quoi qu'il en soit, la frontière, malgré les ajustements ultérieurs, tranche toujours dans le vif de territoires contrôlés sur le plan foncier, avant la colonisation du moins, par l'ethnie akposso, sociologiquement et culturellement proche de l'ethnie éwé, sa voisine la mieux connue.

1.3. LES AKPOSSO : UN PEUPLE RÉFUGIÉ SUR UN PROMONTOIRE

Le territoire précolonial des Akposso

Les Akposso, à la suite de diverses péripéties (notamment la fuite de Notsé au milieu du XVIII^e siècle) s'étaient retirés sur un plateau-promontoire proche (le plateau akposso) mais d'accès difficile. De ce fait, ils étaient moins touchés que les peuples côtiers par les bouleversements qu'apportait l'économie de traite, singulièrement prospère sur les littoraux des Côtes de l'Or et des Esclaves. Tous les rapports d'administrateurs, jusqu'à la première moitié du XX^e siècle, évoquent en termes non équivoques ce peuple akposso, indépendant et frondeur (2), retiré sur sa montagne, véritable bastion qui lui permettait de voir venir d'éventuels agresseurs. A leur territoire que constituait l'entité naturelle du plateau et qu'il paraissait physiquement difficile de leur contester, s'ajoutaient les piémonts et, côté ouest, une zone de faible étendue (25 km d'est en ouest) dont le village d'Akposokoubi constituait le point extrême. Ce village marque le lieu d'éclatement de ce petit peuple après une bataille, restée célèbre dans la

mémoire collective, qui avait opposé Akposso et Buem, forgé quelques oppositions ethniques sérieuses mais néanmoins marqué les limites des territoires respectivement contrôlés par les uns et par les autres.

Le plateau cultivé selon les techniques expéditives de l'agriculture itinérante sur brûlis suffisait à satisfaire les besoins alimentaires de ses habitants au demeurant peu nombreux. La forêt dense qui s'étendait de façon presque continue sur le contrefort occidental, outre le rôle de glacis qu'elle remplissait entre groupes qui s'étaient sévèrement accrochés, constituait une zone de cueillette (bois, fruits, gibier...) dont l'importance s'accrut encore dès la fin du XIX^e siècle, lorsque l'on vint y chercher des lianes à caoutchouc (*Landolphia*) dont on tirait de la sève un latex, revendu sous formes de boules aux marchands Anloa, originaires de la côte, et gérants des factoreries de Kpalimé. Les villages restaient cependant perchés sur le plateau. Les changements de site, pourtant fréquents, ne débordaient jamais les limites naturelles que fixaient les escarpements (3). La tradition orale, les documents administratifs et les publications scientifiques convergent sur ce sujet (4). Toutefois les déplacements en dehors du cadre originel devinrent de plus en plus fréquents et de plus en plus longs. Les premières fondations de village sur le piémont occidental datent du premier quart du XX^e siècle lorsque successivement, la traite du latex, puis les revenus tirés des plantations de cacaoyers, modifièrent les données de l'économie locale.

La montée du cacaoyer et la descente des Akposso : le pays à l'encan

Les collecteurs de lianes à caoutchouc se recrutaient essentiellement dans les rangs des Éwé et des Akposso. Ceux-ci, parcourant la forêt, marquaient un intérêt certain pour les cacaoyers (5) qui se substituaient par endroits aux sous-bois de la grande forêt. Ils percevaient également quelles retombées financières on pouvait en escompter

(1) FREMOLLE (A.). *Le Cercle du Centre*, oct. 1949 (Archives de la circonscription d'Atakpamé) précise : « Les accords de 1919 fixent les frontières entre les deux Togo et le tracé en fut définitivement arrêté par la mission de délimitation franco-britannique (1927-1929) ».

(2) CORNEVIN (R.). Rapport de tournée effectuée du 23 au 25/3/1949 (Archives de la circonscription d'Atakpamé) écrit : « Les habitants... (y)... sont par nature anarchiques et vagabonds, ... assez vifs d'esprit » puis au sujet d'un village particulier (Rapport de tournée effectuée du 18 au 20/8/1949) : « Il n'y a pas de chef et cela ne leur manque nullement ».

(3) Bien après les bouleversements liés à la venue du cacaoyer, on pouvait toujours constater des changements de site villageois récents, dans le cadre spatialement restreint du plateau (ANTHEAUME (B.). *Habitat rural et milieux naturels, Photo-interprétation*, n° 1, fasc. 2, janv.-fév. 1975 : 8-14).

(4) KUEVI (D.). *Traditions, histoire et organisation de la société chez les Akposso*, INRS, Lomé, *multigr.*, 63 p., 1970.

(5) CORNEVIN (R.). *Histoire du Togo*, Berger-Lévrault, Paris, 1969 précise qu'un certain nombre de familles nègres d'Amérique Centrale ont été amenées comme auxiliaires de la mission de Bâle et que c'est à celles-ci que l'on doit l'introduction du café et du cacao dans le Sud-Est du Ghana.

en se basant sur l'expérience des Ashanti, au pays desquels certains avaient pu travailler en tant que manœuvres. La pénétration du cacaoyer dans l'est de la Côte de l'Or a été analysée ; on en connaît approximativement les étapes : quelques zones sont touchées avant 1914. Elles deviennent coalescentes vers 1930. En 1945, toute la région est gagnée et l'année 1960 sanctionne, à quelques ajustements près, la fin de la progression (1). A l'arrivée des premiers cacaoyers, un certain nombre d'Akposso descendirent de leur promontoire et s'installèrent en milieu forestier, un lieu qu'ils contrôlaient certes, mais en l'exploitant de manière fort lâche. Cette descente relevait d'une nécessité impérieuse car les Éwé de Ho et de Kpando (Togoland britannique) en particulier, mieux informés et poussés en cela par l'administration coloniale britannique, disposaient de numéraires acquis auparavant par la traite du latex et des produits de l'*Elaeis* puis par les revenus tirés de leurs premières plantations de cacaoyers. Ils se comportaient donc en fervents prosélytes manifestant un engouement prononcé pour les terres disponibles susceptibles d'accueillir l'arbre conquérant... Très rapidement, l'infiltration se transforma en pénétration puis en invasion et de nombreuses ventes s'opèrent au profit exclusif des Éwé : face à l'argent, les droits de contrôle foncier volèrent en éclat et le Litimé fut mis à l'encan. On ne s'étonne plus désormais de ventes de terre opérées il y a un demi-siècle, l'aliénation foncière mercantile et définitive a été beaucoup plus répandue qu'on ne l'a écrit, en particulier dans toutes les zones littorales de l'Afrique Occidentale (2). Mais, en matière de vente, les Éwé usèrent de stratagèmes rodés antérieurement dont la logique interne échappe parfois à un observateur étranger. En Europe, hormis quelques considérations qualitatives, les prix sont fixés en prenant pour base l'importance de la terre négociée par unités de surface. Dans le Litimé, les ventes y ont été effectuées sur une base beaucoup plus singulière : le demi-périmètre de la pièce de terre, mesuré en cordes (de taille variable d'un village à l'autre) prime sur toute autre considération. Prenons un exemple : un carré de quatre par quatre, un rectangle de huit par deux, une bande longiligne de seize par un constituent trois figures géométriques de superficies strictement équivalentes. Si les ventes se sont opérées sur la base sus-indiquée, les différences de taille du demi-périmètre, dans les exemples choisis,

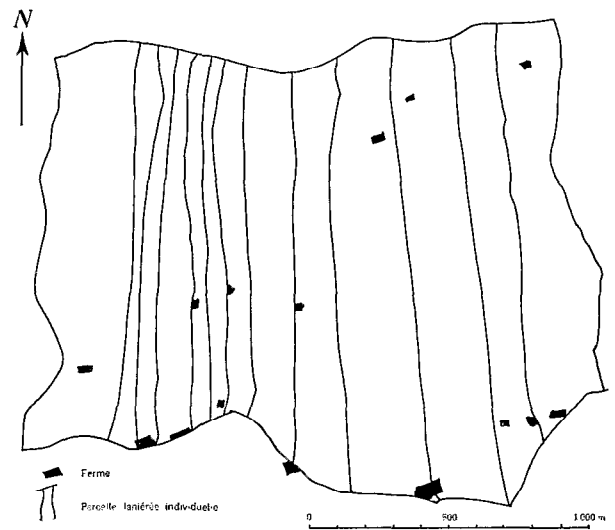


FIG. 2. — L'achat de terre par une « compagnie » villageoise à Bethel (Litimé) en 1927

apparaissent donc très importantes (respectivement huit, dix et dix-sept). Précisons qu'on ne vendait pas de terrains aux formes biscornues qui auraient été susceptibles d'allonger démesurément les contours... Mais les informateurs admettent généralement que plus la forme de la parcelle se rapprochait du carré, plus l'acheteur se trouvait favorisé. On pourrait conclure cette anecdote avec P. HILL (3) qui a trouvé de telles singularités au Ghana qu'« en dépit des restrictions émises au sujet des unités de mesure, il n'en reste pas moins qu'acheteurs et vendeurs sont néanmoins en pratique plutôt bon juges de l'importance des terres faisant l'objet de transactions foncières ». Quoi qu'il en soit la rapidité avec laquelle se firent les ventes étonne encore l'observateur. Elle s'explique d'une part par la méconnaissance des montagnards akposso quant à la subite et réelle valeur marchande de leurs terres situées sur le piémont, voire par l'incompréhension même d'un système de transactions qu'ils subissaient plus qu'ils ne le comprenaient. D'autre part, on ne peut mésestimer le poids de quelques personnages influents — en général mieux informés — qui vendirent d'importants lots fonciers alors qu'ils n'étaient en fait que les mandataires des biens de la collectivité, non les propriétaires. Si ces personnages bradèrent

(1) KOTÉY (R. A.). Competition between cocoa and coffee : a case study. *Tech. Publ. series* n° 29, 43 p., Legon (Ghana), 1972.

(2) KOUASSIGAN (G. A.), lui-même originaire d'une zone littorale et auteur d'un ouvrage faisant autorité (*L'homme et la terre*. Éd. Berger-Levrault, 1966) reste discret sur les cas précoloniaux d'aliénation de la terre.

(3) HILL (P.), *op. cit.* : 43 à 47.

à vil prix d'importants terrains, ils en conservèrent néanmoins des parts substantielles de façon à ne pas totalement hypothéquer un avenir qu'on s'accordait alors à dépeindre sous des traits optimistes... Bon gré, mal gré, on vendit donc à des particuliers, mais aussi à des « compagnies », sortes de groupements ou de coopératives d'acheteurs originaires d'un même village (voir fig. 2). Ce groupement permettait de négocier de très vastes parcelles à des prix plus avantageux et une hypothèse pourrait ici être avancée : la configuration générale des lots, avant partage entre les membres de la compagnie, semblant effectivement s'apparenter au carré, la constitution des « compagnies » ne serait-elle pas la réponse la plus adéquate pour tirer le parti optimal des pratiques locales de vente ? Après l'achat, on procédait alors au découpage d'un des côtés en proportion de la somme déboursée par chacun des membres de la « compagnie ». Débutait alors la mise en exploitation de ces parcelles selon un processus original dont nous examinerons plus loin les modalités.

2. L'invasion cacaoyère

2.1. CHANGEMENT DE DÉCOR : DU DÉSERT À LA FOURMILLIÈRE

Le fond du tableau a bien changé dans le Litimé depuis le début de ce siècle : le cacaoyer y règne désormais sans partage (voir figure 3 : le terroir de Béthel où sur 626 ha, 472 sont consacrés à cette spéculation en 1975) se substituant partout aux sous-bois de la grande forêt dont subsistent un certain nombre d'arbres de belle taille, qui en sont les derniers témoins. Ceux-ci sont recherchés pour la qualité de leur ombrage nécessaire à la protection des jeunes plants de cacaoyer. Quelques bas-fonds, peu propices aux arbres conquérants, accueillent une riziculture pluviale, tandis que par petits groupes,

pieds de bananier, de manioc et de taro pointent aux alentours des lieux d'habitation, le long des routes ou des sentiers, là où le soleil arrive à percer le dôme végétal. Face au monopole cacaoyer, la lutte des espèces vivrières concurrentes est inégale. Les conséquences désastreuses de cette mono-production ont conduit la région du Litimé à devenir importatrice nette de produits alimentaires (1) — depuis longtemps déjà — pour satisfaire les besoins d'une population qui s'est accrue de façon exceptionnelle (4.600 habitants en 1945, 4.900 en 1949, 26.000 en 1959, 37.400 en 1970). Région peu peuplée à la fin du XIX^e siècle, le Litimé s'est transformé rapidement en fourmillière puisque les extrapolations réalisées à partir des chiffres de 1970 conduisent à estimer la population actuelle dans une fourchette comprise entre 48.000 et 50.000 habitants pour 450 km² (2).

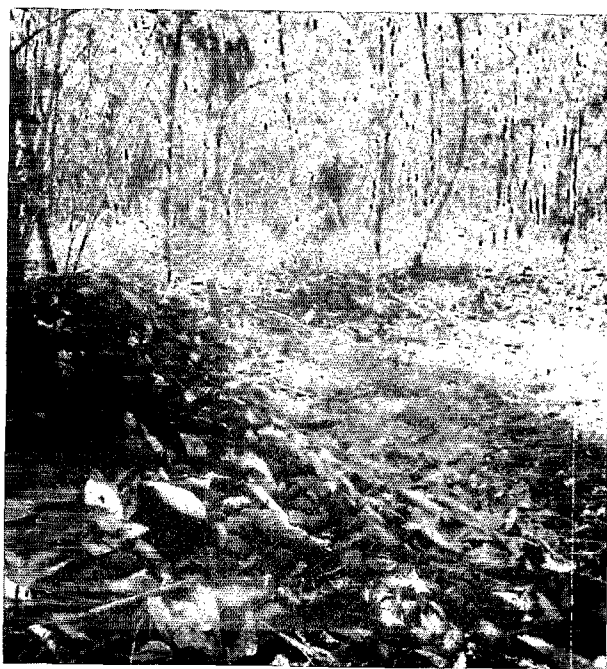
L'observateur qui parcourt aujourd'hui la région sillonnée de routes bitumées et de pistes tracées entre les plantations aux arbres approximativement alignés a peine à imaginer le poids des moyens humains qu'il fallut mettre en œuvre pour transformer le milieu initial en un laps de temps aussi bref : défrichements substantiels, construction de l'habitat, création puis entretien régulier de la plantation dans un milieu où la végétation adventice imposait une concurrence redoutable pendant les premières années de croissance des plants. A ces aspects, communs à toutes les zones pionnières, il faut ajouter ceux qui furent propres à un milieu relativement enclavé. Après quelques années, lorsque les premières plantations commencèrent à produire, il fallut évacuer les fèves de cacao sur des distances importantes, soit vers la Côte de l'Or — ce qui était facile —, soit vers le Togo — ce qui était moins — car il fallait franchir un important obstacle naturel (les plateaux akposso ou de danyi plus au sud). Cette évacuation ne pouvait se faire en l'état des

(1) FREMOLLE (A.). Rapport politique sur le Cercle d'Atakpamé, année 1948 (Archives de la circonscription d'Atakpamé) écrit : « (Le Litimé)... se ravitaille en vivres et en alcool sur Atakpamé (Togo) et fait le troc de ses produits contre des marchandises d'importation en zone anglaise ». Une opinion similaire est émise en 1954 par un autre administrateur : « La vie est plus chère dans le Litimé qu'à Atakpamé... (d'où) leur viennent les provisions ». Plus récemment, ce phénomène est encore souligné par CHAUVÉAU (J.-P.). Les formes togolaises et ivoiriennes d'économie de plantation (café-cacao), Centre O.R.S.T.O.M. de Lomé, *multigr.*, 13 p., mars 1979.

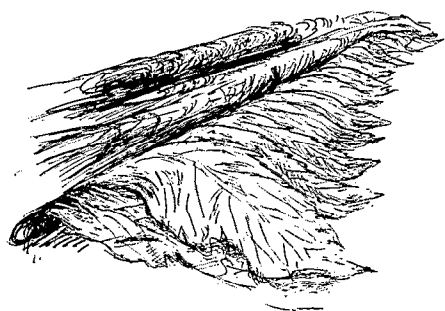
(2) A la lecture des dernières publications, de telles estimations pourraient cependant être remises en cause. En effet, Badou, chef-lieu de la circonscription du Litimé comptait 959 habitants en 1945, 1 006 en 1949, 5 918 en 1959 et 10 575 en 1970. Se basant sur les chiffres du dernier recensement de 1970. VIMARD (P.). Enquêtes démographiques sur la région des Plateaux (1978-1979), premiers résultats, Centre O.R.S.T.O.M. de Lomé, *multigr.*, 50 p. + ann. (1980) constate pour ce bourg une décroissance de 25 % entre 1970 et 1979. Ce constat est corroboré par MARGUERAT (Y.). La population des villes moyennes du Togo méridional selon le recensement de 1970, Centre O.R.S.T.O.M. de Lomé, *multigr.*, 20 p. (1980) qui estime de son côté que la population de Badou a été surestimée de 42 % en 1970. Il faut rappeler que ces deux constats ne s'appliquent qu'au bourg, non au territoire essentiellement rural de celui-ci où pullulent les « fermes » dispersées dont le nombre d'habitants varie substantiellement durant la campagne cacaoyère. De surcroît, ces « fermes » sont souvent d'accès malaisé pour des agents recenseurs parfois tenus par le temps... Quelle que soit la valeur absolue de ces chiffres, la carte des densités pondérées de population rurale d'AUGER (A.), O.R.S.T.O.M., Paris (1973) montre bien cependant la concentration relative de la population dans le Litimé par rapport aux deux plateaux Akébo et Akposso qui sont les plus proches.



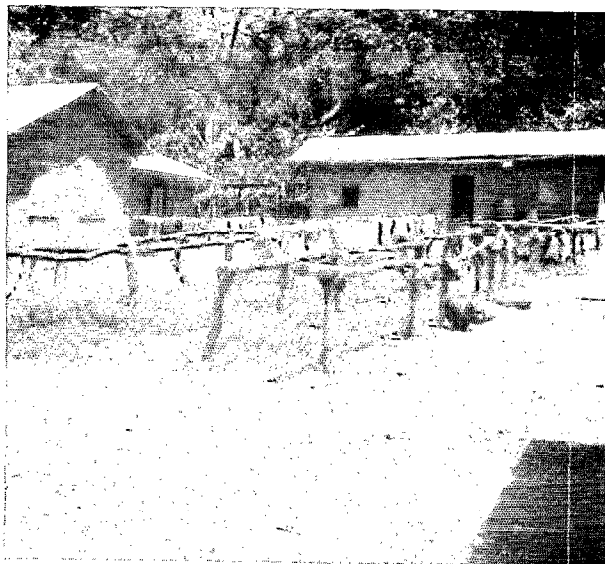
1.



2.



Feuilles de cacaoyers tressées (détails)



3.



4.

PHOTOS 1 et 2. — Paysage de la cacaoyère du Litimé

PHOTO 3. — Une ferme dans le Litimé (remarquer les supports qui portent les claies où sécheront les fèves de cacao)

PHOTO 4. — Maisons coiffées de feuilles de cacaoyers

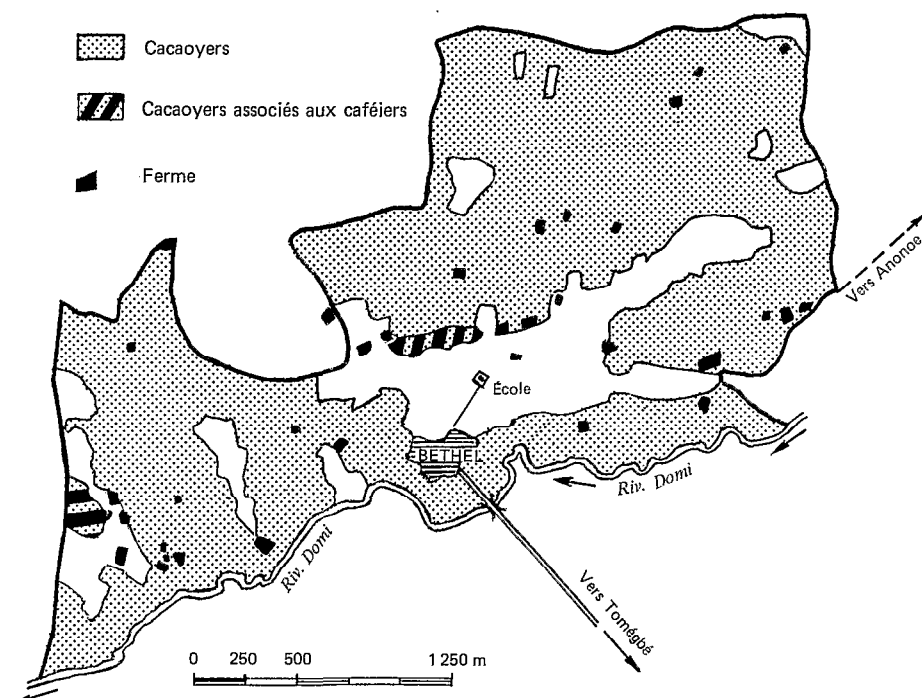


FIG. 3. — Le terroir de Bethel (Litimé) ou l'empire du cacaoyer. (Les zones en blanc sont occupées par d'autres cultures ou de la brousse)

infrastructures du moment, qu'à dos d'homme : les porteurs, bien souvent chargés de produits vivriers dans un sens, repartaient ployant sous le poids des charges de cacao dans l'autre : une tâche ingrate qui fut en grande partie assurée par des membres de l'ethnie kotokoli, originaire de la région de Sokodé, dans le centre du Togo.

Spéculateurs et acheteurs de terrain, défricheurs et planteurs, porteurs et manœuvres, parfois entourés de leur famille résidaient généralement sur place. Un chapelet de gros villages s'égrenant selon une orientation subméridienne le long du piémont occidental marque les premières installations pérennes qui utilisèrent les avantages de la rupture de pente (bonne exposition, eau en abondance, relative facilité de communications avec le plateau akosso surplombant...) expliquant ces sites presque tous identiques. A ces villages (Tomégbé, Kpété Béna, Kpété Maflo, etc.) devenus aujourd'hui de véritables bourgs, s'en sont ajoutés de nouveaux (Kpété Mimpassem) jusque dans les années soixante (1).

Mais, il ne s'agit pas là de la seule forme d'installation humaine : depuis longtemps et au fil des ans

se sont créées des « fermes » (selon la terminologie usitée localement) dispersées au cœur des plantations. Leur implantation suit bien souvent les chemins parfois tortueux de la pénétration du cacaoyer et leur situation générale évoque un semis de points sans ordre apparent (voir fig. 4). Au commencement, il ne s'agissait que de campements sommaires puis avec le temps (et peut-être l'argent provenant des récoltes) ils devinrent de plus en plus vastes et de plus en plus confortables. Aujourd'hui, la plupart des « fermes » comptent une maison ou deux bâties en matériau solide (dalle, parpaings et crépi de ciment le plus souvent) couvertes en tôle ondulée. A proximité de ces « maisons de maître » gravite un habitat plus sommaire (maisons en banco, annexes, appentis, cuisines...) bien souvent coiffé d'une toiture faite de feuilles de cacaoyers tressées (voir photographies). La main-d'œuvre supplémentaire peut ainsi habiter chez le « patron » le temps que dure la récolte du cacao sans aucune difficulté. A cette époque (de juillet-août à décembre), la cour de la « ferme » est toujours occupée par des claies que supportent des pieux d'un mètre de hauteur environ et suscep-

(1) La carte IGN au 1/200 000 Badou (NB-31-XIX), déc. 1960 ne précise pas le site de trois d'entre eux... qui n'étaient pas encore créés !

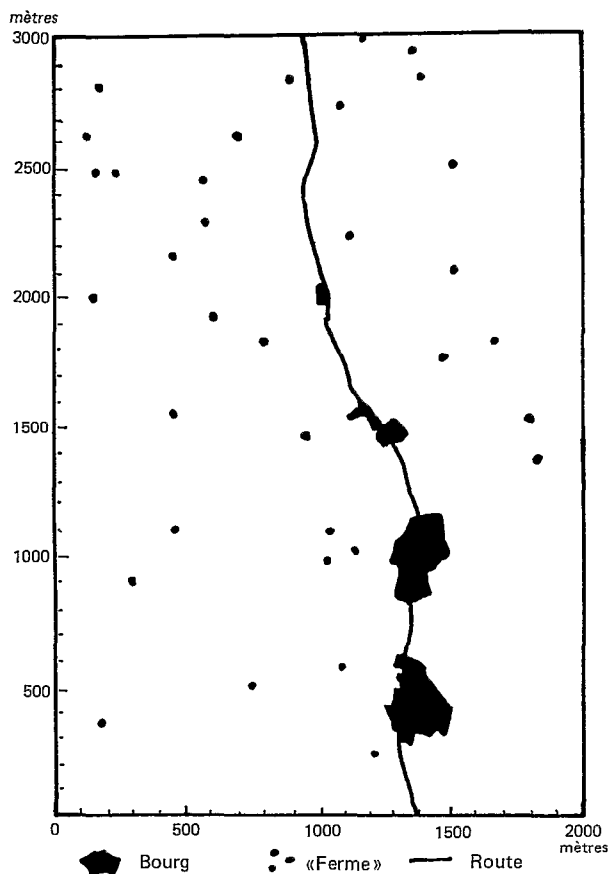


FIG. 4. — Exemples de bourgs et fermes dans le Litimé d'après photo-interprétation partielle du cliché 599 (mission IGN : AO 462-200)

tibles d'être rapidement bâchées en cas de pluie : les fèves de cacao y séchent avant le premier triage et la vente aux acheteurs.

2.2. LES MODALITÉS DE LA MISE EN VALEUR : LE CONTRAT DIBI-MA-DIBI OU LE TRAVAIL-ÉPARGNE

Il faut désormais saisir les mécanismes originaux qui permirent ce « changement de décor ». Au premier tiers du xx^e siècle, les propriétaires se distinguaient par la façon dont ils avaient acquis leurs biens fonciers : de façon coutumière pour les uns (la terre léguée par les ancêtres), plus mercantilement par achat pour les autres. Il est vrai que le fait de vendre de la terre, sans autre droit que de contrôle, fort

lâche au demeurant, suscite des interrogations : on ne peut pourtant que constater la réalité tangible des ventes et achats de terre (1), pratiques importées de la Gold Coast voisine. Que ces ventes aient été non seulement acceptées, mais parfois encore favorisées par les chefs locaux, mandataires des intérêts des communautés akposso locales, reste cependant énigmatique.

L'appropriation d'une terre forestière est une étape, sa mise en valeur, une autre ; l'éclaircissement de la forêt par abattage d'une partie des arbres, la préparation des plants, l'implantation des cacaoyers en sous-bois, opérations qu'il fallait souvent répéter, nécessitaient un travail important, rarement à la portée des forces physiques d'un seul homme d'autant plus que les parcelles étaient vastes et les pratiques de solidarité traditionnelle, au demeurant peu vivaces chez les Akposso, guère importées dans les zones pionnières. Là, l'individu primait sur le groupe et un certain nombre de contrats (appelés *dibi-ma-dibi*) incluant des clauses diachroniques de mise en valeur de la terre, puis de métayage à part de fruit et enfin de partage foncier, furent passés entre propriétaires (acheteurs récents le plus souvent) et travailleurs extérieurs au Litimé. Un propriétaire passait fréquemment plusieurs contrats avec différents métayers, devant l'impossibilité technique où il se trouvait d'exploiter l'ensemble de l'espace acquis (certains lots dépassant quarante hectares...), mais il se liait rarement à des travailleurs originaires des zones soudanaises plus septentrionales : il préférait ses « frères » akposso ou éwé se déplaçant, pour l'occasion, de quelques dizaines, voire d'une centaine de kilomètres.

Le contrat de *dibi-ma-dibi* a une fonction précise : permettre la valorisation immédiate (ou du moins la plus rapide possible) de pans entiers de forêt jusque là improductives pour rentabiliser l'investissement initial que constituait l'achat et renouveler, aussi vite que faire se peut, l'opération un peu plus loin sur l'avancée du « front » cacaoyer.

Pour résumer le contenu de ce contrat, disons qu'il stipule qu'une portion de terrain inculte (forêt) est accordé à M. X (le travailleur) par M. Y (le propriétaire). M. X doit mettre en valeur le terrain c'est-à-dire le défricher et le planter de cacaoyers. Les premières années de rapport, le partage de la production s'opère sur la base du tiers (pour le « patron » ou pour le métayer selon l'état du rapport de forces local), mais plus souvent encore sur la base du mi-fruit. Ce sont les clauses premières du contrat de *dibi-ma-dibi* qui ont parfois motivé des compa-

(1) GASTELLU (J. M.). Les plantations de cacao au Ghana (rapport de mission), Centre O.R.S.T.O.M., de Petit-Bassam, *multigr.*, 66 p., 1980.

raisons avec les contrats de métayage dits « abousan » et « abounou » fréquents en Côte d'Ivoire (1). En revanche, la clause terminale du contrat de dibi-ma-dibi ne permet plus une telle comparaison puisqu'elle précise que le métayer accède définitivement à l'appropriation d'une partie de la plantation lorsque celle-ci devient pleinement productive. Le partage s'effectue alors en deux parties égales, l'une revenant au propriétaire initial de la forêt (Y), l'autre au métayer (X), lequel bénéficie donc, par l'unique fruit de son travail, d'un accès à l'appropriation des arbres, certes, mais surtout de la terre qui en constitue le support. Assimiler le contrat de dibi-ma-dibi à un contrat de travail-épargne paraîtrait donc justifié au regard des faits exposés et une telle pratique était encouragée (2). Précisons que des notions telles que « mise en valeur » ou « pleine production » ouvrant un faisceau d'interprétations extrêmement large, l'aboutissement à terme du contrat de dibi-ma-dibi constituait (et constitue toujours pour les derniers contrats en lice) l'objet de palabres sans fin entre les parties contractantes, voire leurs descendants respectifs... Néanmoins, au fil des ans, la majorité des contrats aboutirent à un partage et les anciens métayers, leurs droits d'appropriation une fois reconnus, n'aspiraient surtout qu'à remonter sur le plateau d'où ils étaient originaires. Ils laissaient souvent leurs plantations, fraîchement acquises à la force du poignet, aux bons soins d'un tiers (parent, métayer ou manœuvre) se contentant de l'inspecter épisodiquement, en particulier lors de la campagne cacaoyère. Devenus propriétaires « en titre » (certains papiers signés devant témoins attestent de la réalité des partages et de son caractère définitif) d'une parcelle de taille moyenne voire modeste (comparée aux superficies initialement achetées par les « patrons »), les anciens métayers abandonnaient effectivement les lieux où ils avaient été présents de longues années ; le changement de statut social les autorisait désormais à devenir absenteïstes, expression finale d'un droit d'appropriation enfin reconnu. Aux premiers temps de la mise en valeur cacaoyère, on ne distinguait donc que deux catégories sociales : les « déjà » propriétaires (par héritage ancestral ou par achat) et les propriétaires « potentiels » (ceux qui se trouvaient en cours

d'accession à la propriété). Aujourd'hui, on remarque toujours une dualité sociale mais son contenu a été modifié : d'un côté, les propriétaires qui excipent de leur statut différemment : soit par héritage ancestral, soit par achat, soit par travail (contrat de dibi-ma-dibi achevé). Il n'y a pratiquement plus de propriétaires « potentiels » par manque de terres disponibles. De l'autre côté, on remarque une cohorte de métayers (appelés improprement sur place manœuvres) rémunérés à très faible part de fruit et habitant à demeure dans les « fermes », à charge pour eux d'entretenir les plantations et notamment et les nettoyer, de veiller à l'état des bâtiments durant la morte saison et les absences du « patron » qui, en échange, tolère généralement les minuscules parcelles de produits vivriers..., à la condition qu'elles n'empiètent pas sur les plantations de cacaoyers (qui viennent généralement mourir à quelques pas seulement des « fermes »).

3. Les planteurs absenteïstes du plateau akosso

3.1. BÉNA : UN VILLAGE EXEMPLAIRE

Pour comprendre le personnage du petit planteur absenteïste, une de nos enquêtes, conduite sur le plateau akosso, nous a permis d'examiner les divers déplacements des planteurs entre leur lieu de résidence principal situé sur le plateau (en général un gros village) et leur lieu de résidence secondaire (en général une « ferme » située au cœur de la plantation) : le village de Béna (3) représentait un poste d'observation privilégié et permettait, dans un premier temps, de déceler l'importance de ces mouvements de va-et-vient. En 1973, le village comptait près de 270 actifs agricoles (hommes et femmes). Ceux-ci exploitaient 83 ha de cultures vivrières et, à proximité du village, près de 80 ha d'un seul tenant de médiocres caféiers auxquels il fallait encore ajouter 260 ha de même type mais dispersées sur des distances variant entre 2 et 10 km, ces dernières plantations étant gérées par des métayers kabyè originaires du nord du pays. L'inventaire foncier de Béna comptait également 45 ha de cacaoyères essentiellement situées dans le Litimé (voir figure 5 : localisation des plantations

(1) BOUET (C.). Bettié et Akiékrou, Étude comparée de deux terroirs en zone forestière ivoirienne, *Atlas des struct. agr. au Sud du Sahara* n° 13, 138 p., 18 cart. h.-t., O.R.S.T.O.M., Paris (1977).

(2) Cette pratique était peut-être endogène mais vue d'un bon œil par les autorités qui favorisaient le développement des cacaoyères. Le rapport annuel de la France mandatée par la SDN au Togo oriental (1922) précise ainsi la philosophie du pouvoir colonial : « Il est bon qu'une classe moyenne noire éveille chez les autres natifs le désir d'y entrer à leur tour... il ne faut pas paralyser les efforts qu'... (ils) ... seraient portés à faire pour élargir ... (la) ... petite exploitation ».

(3) ANTHEAUME (B.). Réflexions provisoires sur un projet d'élevage et son impact sur la vie d'un terroir mixte d'agriculteurs et de planteurs, *Cah. O.R.S.T.O.M., sér. Sc. Hum., vol. XII, n° 1, 1976* : 91-98.

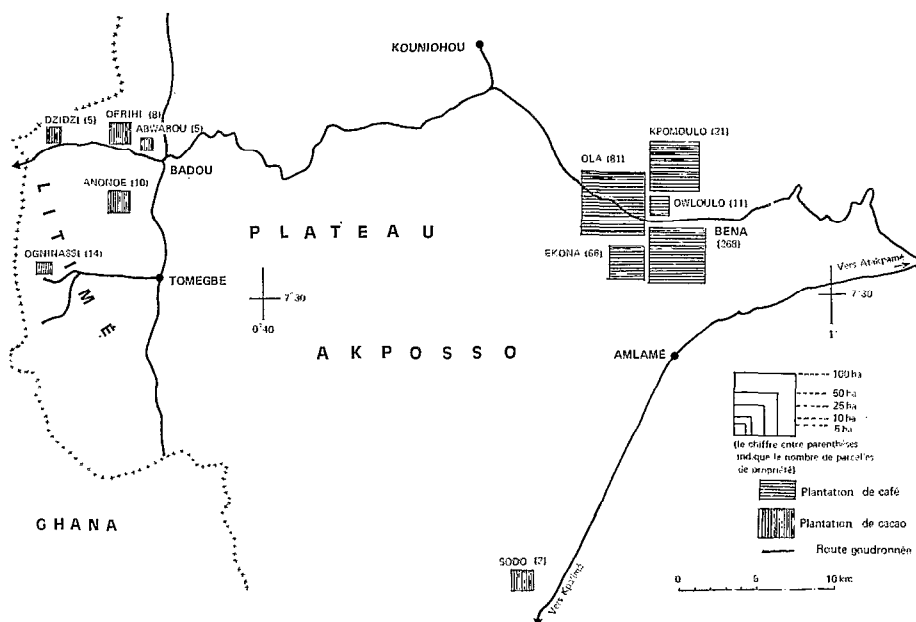


Fig. 5. — Localisation des plantations de café-cacao appartenant aux habitants de Béna.

de café et de cacao appartenant aux habitants de Béna), appartenant à une trentaine de propriétaires appelés à s'y déplacer fréquemment. Ces déplacements multiples nous ont alors conduit à mener une investigation plus systématique sur la trentaine de villages du plateau akposso touchés par un phénomène semblable. Naturellement, la taille des villages déterminait souvent le nombre de planteurs-migrants mais d'autres critères devaient également être pris en considération (la situation du village en dehors ou au contraire sur les axes de pénétration menant au Litimé). Il reste cependant difficile d'apprécier le pourcentage global de planteurs propriétaires dans le Litimé (ou au-delà de la frontière, en territoire ghanéen). Nos enquêtes ont pu toucher 666 planteurs sur 689 effectivement recensés, ce dernier chiffre étant sans doute sous-estimé (1).

3.2. UNE AFFAIRE D'HOMMES MÛRS : MIGRATIONS DE TRAVAIL OU MIGRATIONS DE RENTE

Premier constat : il s'agit d'une affaire d'hommes. En effet, sur 666 personnes interrogées, on recense

627 hommes contre 39 femmes seulement soit 94 % de planteurs du sexe masculin, lesquels n'appartiennent plus aux jeunes tranches d'âge puisque 40,5 % seulement de ceux-ci ont moins de 49 ans alors que le solde (59,5 %) a donc 50 ans ou plus (voir tableau I).

Second constat : on se déplace beaucoup. En effet, sur 666 personnes interrogées, seules 90 (13,5 %) n'étaient pas descendues sur leur(s) plantation(s) durant la campagne 1974-75 pour divers motifs (maladie, arbres trop vieux ne méritant plus le déplacement, famille demeurée sur place et pouvant gérer les intérêts du planteur, etc.). En revanche, les 576 autres personnes s'étaient rendues au moins une fois durant la campagne sur leur(s) plantation(s). Tous ces déplacements ne recouvrent d'ailleurs pas les mêmes réalités car derrière un dénombrement de 1.500 va-et-vient environ, soit un peu moins de trois par personne, se cachent des situations assez contrastées : en 1974-75, 101 personnes ne se sont déplacées qu'une seule fois (15,2 % des cas), 177 (26,6 %) se sont déplacées deux fois, 212 (31,8 %) trois fois, 73 (11 %) quatre fois ; enfin 13 personnes

(1) Les villages où l'enquête a été conduite sont les suivants ; le chiffre entre parenthèses indique le nombre de planteurs résidant dans le village-Centre et possédant des cacaoyères dans le Litimé ou au Ghana : Adomi-Abra (7), Adossou (13), Agadja (15), Agbokopé (22), Béna (29), Bénali (15), Doumé (76), Djalouma (7), Elavagnon (10), Ekéto (27), Enaoué (16), Gbadi-Atakpamé (11), Gbadi-Kounia (11), Gobé (18), Imoussa (9), Kémédisso (2), Klabé-Apégamé (36), Klabé-Adapé (23), Klabé-Efoukpa (40), Mouna (40), Oga (55), Oga-Zogbégan (6), Ohan (14), Okou (17), Amoutchi (13), Otandjogbo (12), Oudjé (42), Ounabé (14), Soto (9), Todomé (65), Zogbégan (15).

TABEAU I
Âge des planteurs de sexe masculin

Hommes	— de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70 ans et +
	9,2 %	12 %	19,3 %	23,5 %	20,5 %	15,5 %
	40,5 %			59,5 %		

TABEAU II
Va-et-vient des planteurs pour les campagnes 73-74 et 74-75

		Va-et-vient par campagnes						Totaux
		0	1	2	3	4	5 et +	
Campagne 73/74	nombre (%)	80 12 %	66 9,9 %	287 43,1 %	184 27,6 %	49 7,4 %	? —	666 100 %
Campagne 74/75	nombre (%)	90 13,5 %	101 15,2 %	177 26,6 %	212 31,8 %	73 11 %	13 1,9 %	666 100 %

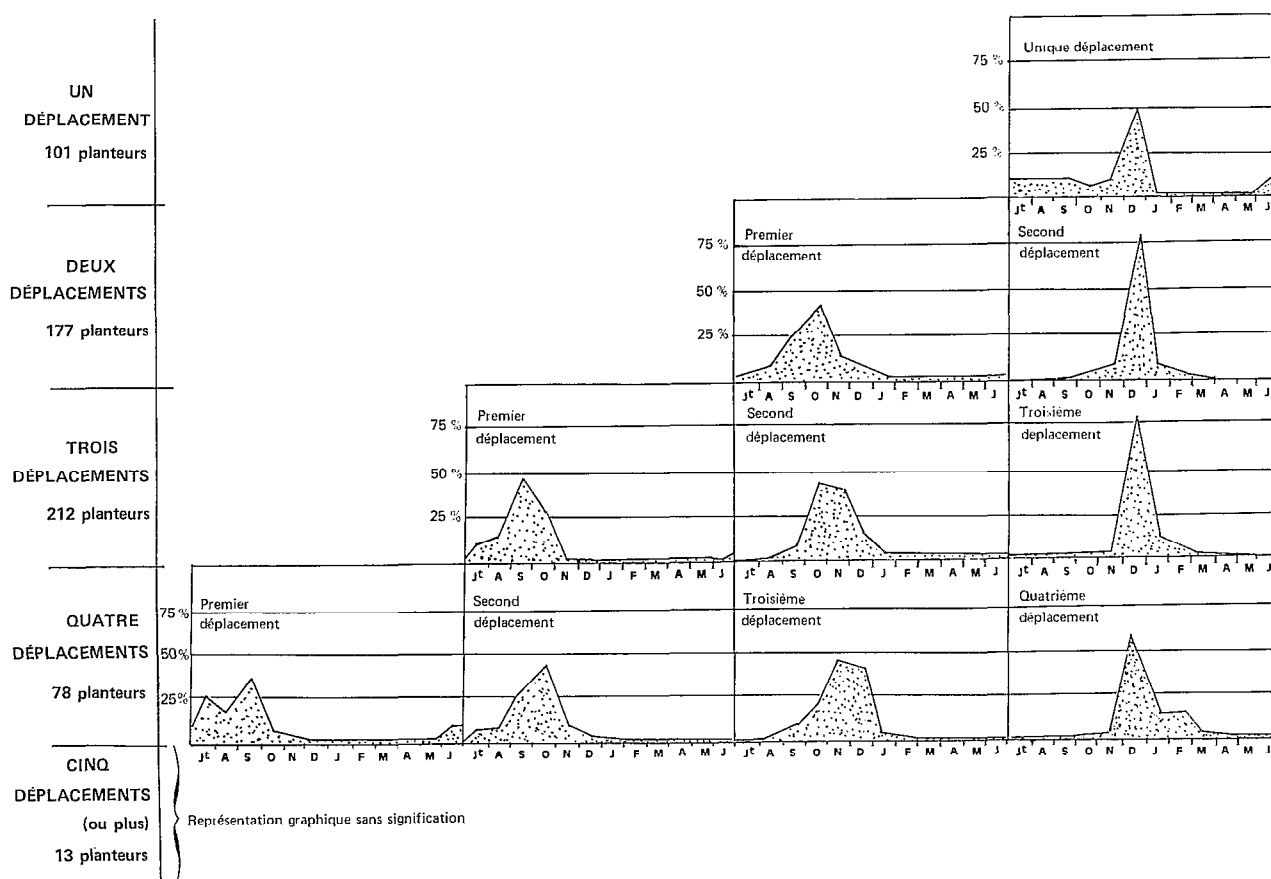


FIG. 6. — Dates des déplacements en fonction de leur nombre (campagne 74-75)

Erratum : « Quatre déplacements » : lire 73 planteurs

TABLEAU III

Durée cumulée des séjours dans les plantations pour la campagne 74-75

	moins de 1 semaine	1 à 2 semaines	2 à 3 semaines	3 semaines à 1 mois	5 à 6 semaines	6 à 7 semaines	7 à 8 semaines	8 semaines à 2 mois	2 à 3 mois	3 à 4 mois	4 à 5 mois	5 à 6 mois	6 mois et +	Total
Nombre de séjours.....	64	69	50	81	21	48	22	53	49	44	22	17	36	576
%.....	11,1 %	12 %	8,7 %	14,1 %	3,6 %	8,3 %	3,8 %	9,2 %	8,5 %	7,6 %	3,8 %	3 %	6,3 %	100 %
(% cumulés).	45,9 %				24,9 %				29,2 %				100 %	
(% cumulés).	70,8 %													

sont descendues sur leur(s) plantation(s) cinq fois et plus. 58,4 % des personnes interrogées se sont donc déplacées deux ou trois fois durant la campagne agricole considérée contre 70,3 % (deux ou trois fois également) la campagne précédente (voir tableau II). Le nombre de va-et-vient par campagne modifie évidemment la date de ceux-ci tout au long de l'année (voir figure 6). Il est néanmoins intéressant de constater que la totalité des planteurs se trouvent bien au rendez-vous au moment de la vente et cela, quel que soit le nombre de déplacements effectués au cours de l'année. Un coup d'œil porté sur la colonne de droite du graphique visualise cette coïncidence dans le temps de l'ultime déplacement.

Troisième constat : on se déplace pour des durées limitées : lors de la campagne 1974-1975, près de la moitié des planteurs (45,9 %) se sont déplacés pour des durées inférieures à un mois ; plus des deux-tiers (70,8 %) pour des durées inférieures à deux mois, les temps de présence pris en considération étant cumulés et non pris isolément (voir tableau III). Une explication de la brièveté de ces séjours doit être recherchée dans le fait que la moitié des planteurs-migrants descendent uniquement lors de la vente de la production et, dans ce cas, ils n'éprouvent pas le besoin de s'attarder ; le voyage est rapide : une journée, quelques jours, une semaine tout au plus. Si le motif du voyage ne se limite pas seulement à la vente mais englobe une prestation en travail (40 % des cas) sur la plantation de cacaoyers — notamment sarclage, cueillette et écabossage — le temps de séjour peut devenir plus substantiel, *a fortiori* pour ceux d'entre eux possédant plusieurs plantations.

Si les deux-tiers des planteurs n'ont qu'une seule parcelle de cacaoyers, 27,2 % en ont deux, tandis que 6,6 % en possèdent trois ou plus. Au total, 33,8 %

en possèdent donc au moins deux et 29,2 % des planteurs y consacrent plus de deux mois. On ne peut tirer de corrélations mécaniques entre ces deux chiffres ; on y voit cependant un effet logique : passé le seuil de deux parcelles, une certaine durée de séjour s'impose. Dernier aspect intéressant : on se déplace de préférence seul, sans femme(s), sans « frères(s) », sans aides-familiaux.

Quatrième constat : ces déplacements sont coûteux puisque 75 % des planteurs ont utilisé le taxi lors de la campagne 1974-1975, alors que 21 % utilisaient d'abord leurs propres moyens (pieds, bicyclette...) jusqu'à la route la plus proche sur le bord de laquelle ils attendaient... un taxi. Au total donc, 96 % des planteurs appelés à se déplacer le faisaient totalement ou partiellement en taxi. 4 % d'irréductibles — peut-être moins âgés que la moyenne — sont descendus à pied dans le Litimé, notamment ceux qui sont originaires des villages perchés juste au-dessus de la zone à cacao. Bien que les distances soient courtes, on constate cependant un taux massif de va-et-vient motorisés dont le coût n'est pas négligeable pour les intéressés : en 1975 en effet, une écrasante majorité le situait dans une fourchette comprise entre 500 et 1.000 F CFA alors qu'une cinquantaine d'entre eux payaient environ 1.500 F CFA.

De ces divers constats émergent donc deux groupes de planteurs d'importance quantitative sensiblement égale : d'une part ceux qui ne font que passer pour encaisser le produit de la récolte, d'autre part ceux qui viennent effectivement travailler sur leurs plantations. Si pour les va-et-vient de ces derniers, le qualificatif de « migrations de travail » reste amplement justifié, celui de « migrations de rente » serait sans doute mieux adapté pour traduire le type de déplacements d'au moins 50 % d'entre eux.

TABLEAU IV
Modes d'acquisitions actuels et passés des plantations

	Nombre de plantations	%		Héritage après :	385	100 %			Nombre de plantations	%
Héritage.....	385	41,3 %	}	Droits ancestraux/Don.....	167	43,4 %	→	Droits ancestraux/Don.....	167	17,9 %
Achat.....	86	9,2 %		Achat.....	51	13,2 %		=	Achat.....	137
Contrat de dibi-madibi.....	452	48,6 %	+	Contrat de dibi-madibi.....	167	43,4 %	=	Contrat de dibi-madibi.....	619	66,5 %
Sans précisions....	8	0,9 %		Sans précisions....				→	Sans précisions....	8
Total.....	931	100 %						Total.....	931	100 %

(a) Modes d'acquisition des plantations

(b) Plantations héritées : Modes d'acquisition originel

(c) Modes d'acquisition originel de l'ensemble des plantations

3.3. DONNÉES CHIFFRÉES SUR LE PATRIMOINE FONCIER

Si initialement, les va-et-vient des planteurs motivait l'enquête, celle-ci a progressivement subi une dérive et cherché à mieux cerner le patrimoine foncier des planteurs absenteïstes du plateau. Les chiffres avancés sur le tableau IV concernent 931 parcelles situées pour 86 % d'entre elles au Togo alors que le solde complémentaire (14 %) se trouve au Ghana. L'acquisition s'est opérée de deux façons principales : par héritage (41,3 % des cas) ou à l'issue d'un contrat de dibi-madibi (48,6 % des cas). Il faut signaler une manière accessoire d'acquisition : l'achat (9,2 % des cas) (tableau IV a). L'examen du tableau IV b. les modes d'acquisition originelle des plantations héritées — la façon dont les propriétaires aujourd'hui décédés avaient acquis leur plantation — montre là également deux modes principaux d'acquisition :

— le droit tenu des ancêtres premiers occupants ou le don (43,4 %) — aucun informateur contemporain ne se prévaut d'avoir bénéficié de don — mode d'acquisition aujourd'hui obsolète (même s'il doit être pris en considération pour les deux générations précédant celle de nos informateurs) ;

— le partage consécutif à un contrat de dibi-madibi (43,4 % des cas)

et un mode d'acquisition secondaire : l'achat (13,2 % des cas).

Le tableau IV c se veut synthétique et diachronique. Il souligne l'importance relative à travers

deux générations au moins des trois modes d'acquisition mis en concurrence : le contrat de dibi-madibi représente 66,5 % des modes d'acquisition. Les deux autres se partagent donc le tiers restant (17,9 % pour les droits tenus des ancêtres et 14,7 % pour les achats).

Sur 452 plantations qui ont été acquises à l'issue d'un contrat de dibi-madibi par l'informateur en personne, 128 (28,3 %) n'étaient pas encore partagées en 1975 ; aucune information n'a pu être recueillie pour 4 d'entre elles. Restent donc 324 plantations au sujet desquelles nous avons pu interroger ceux qui, à l'issue de leur travail, sont devenus propriétaires de plein droit de la moitié de la parcelle mise en valeur.

Ils rappellent souvent les aléas qui président au partage, lequel n'intervient qu'au moment où la plantation arrive à pleine maturité : ce n'est pas atteint après la même durée pour toutes les plantations : les variations sont dues à des données objectives (qualité du sol, bonne pluviométrie durant la période de croissance des plants) ou subjectives (« courage » du métayer, qualité de l'entente entre les parties...). La durée qui s'écoule entre contrat et partage est généralement estimée entre 7 et 10 ans, mais les chiffres suivants tempèrent un peu cet optimisme (dû à l'oubli?) et montrent que 4,7 % des plantations ont été partagées après 5 années seulement, 22,1 % dans un laps de temps compris entre 5 et 10 ans, 32,4 % entre 10 et 15 ans ; ensuite les choses traînent un peu puisque 28,7 % des métayers doivent attendre entre 15 et 20 années, 8,7 % entre 20 et 25 ans et 3,5 % d'entre eux des

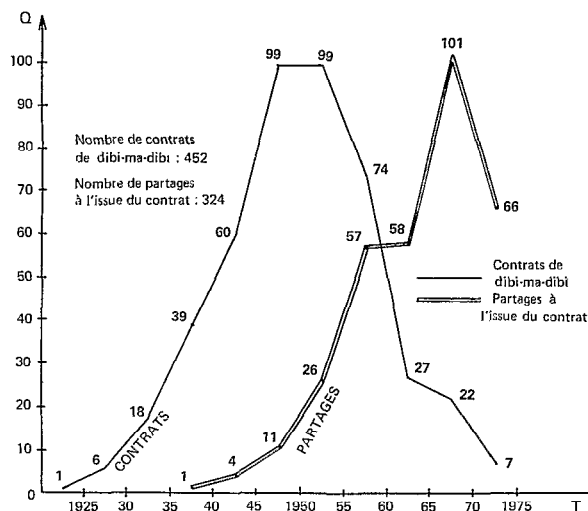


FIG. 7. — Évolution corrélative du nombre de contrats de dibi-ma-dibi et du nombre de partages à l'issue du contrat

durées encore supérieures. Il ne faut pas oublier ceux qui ne sont jamais parvenus à leurs fins : une minorité attend maintenant depuis 30... voire 40 ans.

Retenons de tous ces chiffres que la majorité (83,2 %) voit le lopin de terre tant convoité s'agréger à leur patrimoine à une date comprise entre 5 et 20 ans après la signature du contrat. Il est bien difficile de tirer des conclusions plus fines d'un tel constat et de voir par exemple, si le manque actuel de terre disponible a pu sensiblement accroître la durée qui sépare la date du contrat de celle du partage. Les chiffres présentés reposent uniquement sur des informateurs ayant personnellement suivi le processus depuis le contrat jusqu'au partage. Prendre en compte les plantations héritées (que les propriétaires aujourd'hui décédés avaient acquis à l'issue d'un contrat de dibi-ma-dibi) nous exposait à considérer des chiffres douteux.

Aujourd'hui, le phénomène d'acquisition de terres à l'issue d'un contrat de dibi-ma-dibi se raréfie, du moins dans le Litimé, essentiellement par manque de disponibilités. Sur un graphique où le temps figure en abscisse et le nombre de contrats passés sur les plantations en ordonnée (voir figure 7), l'apogée se situe dans les dix années comprises entre 1945 et 1955. Des chiffres extrêmement faibles succèdent ensuite puisque depuis 1965,

on ne compte plus que 29 contrats de dibi-ma-dibi. La situation apparaît donc bloquée ; même s'ils le souhaitent, ceux qui appartiennent aux tranches d'âge les plus jeunes et qui ne disposent pour toute ressource que de leur force de travail, ne peuvent plus se livrer pour leur propre compte à la spéculation cacaoyère.

3.4. DES MANŒUVRES LAISSÉS POUR COMPTE

L'ère de l'appropriation est donc désormais définitivement révolue. Les propriétaires en titre sont, quant à eux, bien souvent absentéistes et âgés. Il se déplacent, certes, brièvement, pour la vente de la récolte mais surtout pour exercer leur vigilance à l'encontre de manœuvres qu'ils accusent fréquemment de détournement de récoltes (1). Les termes du contrat de travail passé entre patrons et manœuvres paraissent franchement désavantageux pour ces derniers : la part qui revient au manœuvre n'équivaut qu'à 15 % de la valeur de la récolte (500 à 600 F CFA par charge de cacao de 32 kg vendu 120 F/kg en 1976) ; cela semble bien inférieur aux taux de partage habituellement reconnus (1/3) aux métayers des plantations de café des plateaux de Danyi et akposso. Dans ces conditions, on imagine aisément combien les manœuvres sont faiblement intéressés par une amélioration du rendement des plantations de cacaoyers ; ils cherchent, en revanche, à se procurer quelques revenus complémentaires par d'autres moyens notamment ceux que leur offre la contrebande des produits de consommation courante (pétrole, savon, corps gras...) en provenance de Ghana tout proche.

Ces manœuvres appartiennent en grande majorité à la seconde génération des travailleurs du cacao, sorte de travailleurs intérimaires essentiellement présents pour parer au « coup de feu » de la campagne cacaoyère. La force de travail de ce prolétariat rural — seule chose qu'il puisse négocier — ne lui ouvre même plus, comme pour la génération précédente, — la perspective d'une épargne rémunérée sous forme de terres. Si ces manœuvres s'en retournent un jour dans leur pays, ce sera certainement les mains vides. La plupart d'entre eux viennent de bien plus loin que les travailleurs de la première génération : on remarque des travailleurs originaires du sud du pays (18 %) alors que les Kabyè et surtout les Kotokoli représentent la moitié du groupe (48 %). Pour les besoins du traitement de l'information, la catégorie « divers » mélange

(1) On retiendra ces quelques notes écrites en janvier 1974 par un planteur absentéiste originaire au plateau voisin de Danyi et victime du coulage : « Toute personne qui transportera du cacao sur la tête devra désormais donner son nom et le poids exact de son chargement au départ de la « ferme ». A l'arrivée, le chargement sera de nouveau pesé en présence du porteur ».

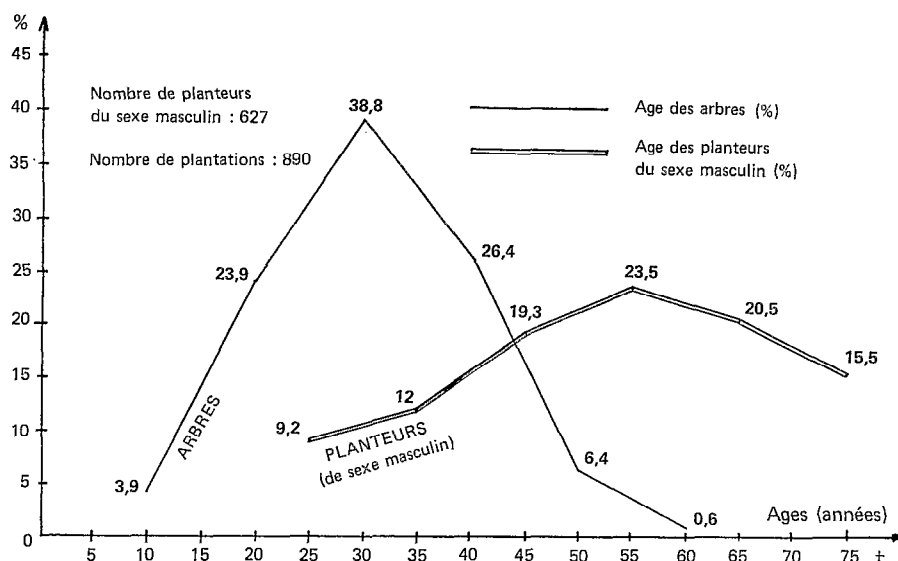


FIG. 8. — Corrélation entre les âges des planteurs de sexe masculin et ceux des cacaoyers

indistinctement gens du Nord du pays et gens du Sud, voire Béninois : elle représente 30,5 % des manœuvres recensés.

Les manœuvres ne travaillent cependant que sur les deux-tiers des plantations car le tiers restant (32,8 %) est exploité en faire-valoir direct (ou familial), ce dernier qualificatif étant entendu au sens large.

La situation précaire et révoicable — du fait d'une absence de contrat écrit entre patrons et manœuvres — poussent ces derniers à une mobilité professionnelle bien compréhensible. Ainsi, sur 425 manœuvres travaillant sur la plantation d'un patron akposso originaire du plateau, 349 soit 82,1 % travaillent dans la même exploitation depuis moins de 10 ans et dans ce groupe initial, 221, soit 52 % depuis 5 années ou moins. Il ne se retrouve que 14,6 % de l'ensemble de l'échantillon pour avouer dix années ou plus au service d'un même patron (3,3 % de cas non précisés).

3.5. LES CACAOYERS

Le tableau n'est guère brillant : sans avoir l'âge des artères de leurs propriétaires, les cacaoyers se caractérisent par un défaut identique : leur sénilité. En effet, sur 890 plantations pour lesquelles nous disposons de précisions, 27,8 % portent des arbres âgés de moins de 24 ans, ce qui constitue un âge déjà honorable. Plus du tiers des plantations (38,8 %) portent des cacaoyers dont l'âge, supérieur à 25 ans, est toutefois inférieur à 34 ans. Enfin, 33,4 % des plantations ont plus de 35 ans. Là encore, si l'on met en parallèle ce dernier chiffre avec les

36 % de propriétaires masculins âgés de plus de 60 ans, on constate une convergence qui n'est pas seulement fortuite (voir figure 8). Cette situation entraîne une conséquence attendue : la faiblesse des rendements. Bien que notre enquête pêche lourdement sur un point (l'appréciation de la superficie des plantations), elle permet cependant d'appréhender les contours approximatifs de la production pour 875 parcelles. Si l'on devait ne retenir que deux chiffres, on soulignerait que près des trois quarts des plantations (73,9 %) produisent moins de 300 kg de fèves par campagne alors que moins de 5 % (4,8 % exactement) produisent près d'une tonne ou plus. De plus amples précisions sont fournies par le tableau V, pour l'établissement duquel l'unité retenue correspond à un multiple de la charge (32 kg), unité de compte de la production venue, comme le cacaoyer, d'au-delà de la frontière.

Garantir l'exactitude de telles données serait présomptueux sachant les réticences manifestées par les informateurs pour livrer des chiffres de production : même si ces derniers devaient être révisés à la hausse, ils ne traduiraient pas uniquement un important morcellement mais une faiblesse devenue structurelle des rendements (estimés par les experts entre 250 et 300 kg par hectare) pour les divers motifs exposés précédemment.

Conclusion

Il est intéressant de constater que la situation décrite ici se présente comme figée et même momifiée

TABLEAU V

Production des plantations appartenant aux planteurs absenteïstes du plateau akosso (campagne 1974-75)

	Néant	0-64 kg	65-160 kg	161-288 kg	289-480 kg	481-960 kg	961 kg et +	Total
Nombre de plantations.....	44	215	229	160	83	104	42	875
%.....	4,8 %	24,6 %	26,2 %	18,3 %	9,5 %	11,8 %	4,8 %	100 %

pour plusieurs raisons : la première est liée à l'espace qui n'est pas indéfiniment extensible. Toutes les zones à vocation cacaoyère ont été peu ou prou colonisées et les extensions ne s'opèrent que dans des situations de milieu marginal (faiblesse des précipitations, médiocrité des sols...). Les audacieux pionniers installés sur les franges des plateaux akébou ou adélé peuvent témoigner des difficultés rencontrées à vouloir, à tout prix, développer des spéculations dans des zones écologiquement peu favorables à leurs desseins. Pour juguler la faiblesse des rendements de la cacaoyère du Litimé, la seule issue possible réside en premier lieu dans une amélioration sensible du matériel végétal des plantations (régénération mais surtout substitution des cacaoyers) non dans leur extension. C'est d'ailleurs ce à quoi s'emploient, non sans mal, les experts et les services techniques compétents de la SRCC et de l'IFCC (1).

La seconde raison de cette momification est liée à la division du travail entre patrons et manœuvres. Auparavant, les patrons disposaient du pouvoir que leur conféraient soit l'argent, soit le patrimoine foncier, soit l'expérience soit les trois à la fois, tandis que le métayer — même s'il ne possédait rien et travaillait moyennement — voyait de réelles perspectives d'accès à la propriété et d'accumulation d'un petit capital foncier par cumul de deux ou

trois opérations de travail-épargne au moyen du contrat de dibi-ma-dibi... Aujourd'hui, les patrons sont vieux, leurs arbres séniles et leurs manœuvres peu motivés : ces derniers n'ont aucun espoir de devenir un jour propriétaires — même d'un lot foncier modeste — et ils ont plutôt intérêt à se livrer à la spéculation caféière sur les plateaux. De surcroît, l'intéressement à la production est devenu dérisoire, ne dépassant guère en 1975 15 % de la valeur de la récolte...

Il est difficile de conclure cette note de façon optimiste. Le cacaoyer, cet arbre conquérant qui a façonné des paysages, bouleversé des régimes d'appropriation fonciers, provoqué directement ou indirectement le déplacement de milliers de personnes dans le centre-ouest du Togo, apparaît plus aujourd'hui comme le frein que comme le moteur qu'il était naguère du développement de la région, du fait d'un conservatisme (qui ne permet même plus à leurs bénéficiaires d'en tirer une position dominante) de ceux qui, devenus séniles comme leurs arbres, en avaient pourtant été les fervents prosélytes et les propagateurs enthousiastes.

*Manuscrit reçu au Service des Éditions de l'O.R.S.T.O.M.,
le 23 octobre 1981*

(1) SRCC = Société Nationale pour la Rénovation et le Développement de la Cacaoyère et Caféière Togolaises. IFCC = Institut Français pour le Café-Cacao. Les données ont été modifiées : les expériences tentées en 1975 ont été amplifiées en 1981 avec des moyens techniques substantiels, un financement international et la volonté politique d'aboutir. Seuls les résultats permettront de juger l'efficacité de cette action (SRCC, Rapport annuel 1980, *multi-gr.*, 80 p. + annexes).